

Le Droit de la découverte

Rapprocher les élèves de la civilisation valdôtaine à travers l'étude des disciplines juridiques leur offre la chance de s'approprier le territoire où ils vivent.



Castello di Issogne, Sala di giustizia (Salle Basse)

Marina BORRE
Professeur

*Institution Scolaire Technique, Commerciale
et pour Géomètres d'Aoste*

perciò applicata in maniera per così dire artigianale nel tentativo di rendere in classe vive e familiari le discipline insegnate. La mia ricerca si è indirizzata innanzitutto verso la vita quotidiana, al fine di evidenziare con continue esemplificazioni pratiche il suo legame con quanto studiato, ma anche il territorio sia sotto l'aspetto geografico sia dal punto di vista storico ha costituito un punto di riferimento costante nella trattazione delle tematiche in agenda.

L'insegnamento del diritto e dell'economia politica, nel triennio finale di una scuola secondaria di secondo grado, è spesso, nel sentire comune, associato ad un'attività pesante e tediosa sia per chi la svolge sia per chi la *subisce*. Questa era l'idea che avevo anch'io all'inizio del mio percorso lavorativo. Nel lontano 1984, superato il concorso ordinario, cominciai con grande entusiasmo ad impegnarmi nel lavoro di insegnante di materie giuridiche ed economiche che, sin da piccola, avevo desiderato svolgere. Proprio la consapevolezza di dover trattare temi a prima vista freddi, non sempre facilmente accessibili, mi ha spinto a cercare di anno in anno metodologie nuove, diverse. Mi sono

LE COUTUMIER

Pour donner un exemple concret, en classe de troisième les élèves doivent comprendre les sources du droit, la fonction du Code Civil et intérioriser la différence entre le droit positif et le droit coutumier. Quelle meilleure occasion, donc, pour présenter le Coutumier Valdôtain et montrer ainsi la différence entre les règles imposées par l'État (droit positif) et celles qui se créent à travers l'usage ? Et quel meilleur exemple pour comprendre que les règles qui se transmettent par la tradition orale, à un certain moment, doivent être écrites pour mieux garantir ceux

qui y sont assujettis ? Ce *monument de la sagesse de nos pères* est intéressant aussi parce qu'il est structuré comme nos codes, c'est-à-dire divisé en livres, et, en plus, en examinant certains articles, les élèves ont découvert quelques aspects de la vie d'autrefois. Quant à la langue, il faut dire que le français du XVI^{ème} siècle, dont la compréhension n'est pas toujours aisée, attire l'attention et suscite la curiosité des jeunes. Ce travail favorise une plus simple assimilation des contenus juridiques et permet d'apprendre l'existence d'un événement historique qui a profondément marqué la civilisation valdôtaine et de se rendre compte que ce qu'on étudie aujourd'hui est le fruit d'un long processus entamé très loin dans le temps.

LE TERRITOIRE

En classe de quatrième j'essaie toujours de mettre en relation quelques sujets de droit commercial avec certains aspects qui caractérisent le territoire : par exemple, quand on aborde des thèmes concernant le droit industriel, en particulier les marques collectives, je cherche, avec mes élèves, à identifier les produits régionaux qui ont atteint une bonne renommée grâce à leur appellation d'origine contrôlée et à vérifier les conditions juridiques que leur production doit respecter. De même, quand on étudie les sociétés coopératives, nous avons pris la bonne habitude, moi et mes collègues, d'emmener nos élèves visiter quelques modèles de coopératives présentes sur le territoire. La visite sur place et les explications données par ceux qui y travaillent contribuent à mieux faire comprendre le fonctionnement et les objectifs de cette réalité, très importante du point de vue économique et social, et présentent le bénéfice de créer un lien entre l'école et le monde extérieur. Cette activité, qui a été conçue au début par tous les enseignants de droit, a été jugée si intéressante que maintenant elle est organisée par le Référent des rapports avec le territoire au cours de la *semaine de l'économie*, qui se déroule dans notre institut au début du deuxième quadrimestre.

LE STATUT DE L'AUTONOMIE

C'est surtout en classe terminale qu'il se révèle très intéressant, du point de vue didactique, de rapprocher les programmes d'études de notre réalité régionale. En effet, dans le domaine du droit constitutionnel, après avoir étudié les institutions de l'État et avoir compris leur fonctionnement, je propose d'habitude à mes élèves d'analyser le parallélisme qu'il y a entre la structure étatique et celle de la Région Vallée d'Aoste, surtout en ce qui concerne la forme du gouvernement parlementaire. Pour ce faire, je procure à chaque élève une copie du Statut spécial de l'Autonomie afin de procéder à la lecture et au commentaire des articles. Nous analysons la version française du texte pour pratiquer le bilinguisme statutaire et nous plonger aussi dans notre histoire.

L'attention particulière que nous adressons au Statut dépend également du fait que nous vivons dans une des cinq régions italiennes jouissant d'une autonomie spéciale et je tiens toujours à souligner cet aspect à mes élèves ; du coup, ils se montrent très intéressés lorsqu'il s'agit de repérer les éléments qui caractérisent, rapprochent et différencient les régions italiennes. De plus, approfondir les thématiques liées au contexte régional permet de mieux connaître les mécanismes qui régissent la vie politique locale et répond aussi à l'exigence, toujours plus accrue, de la réalisation du fédéralisme. Il y a quelques années, j'ai modifié dans cette optique l'organisation chronologique du programme en commençant par l'analyse des institutions régionales pour aboutir aux organes institutionnels de l'État. Cette expérimentation a atteint un bon résultat parce que la classe concernée se distinguait particulièrement pour ses capacités et son attachement au territoire. Mais cela n'arrive pas tous les ans !

En plus, je suis persuadée que, en considération de la présence désormais importante dans nos classes de jeunes immigrés de différents pays du monde, la meilleure façon de promouvoir leur intégration est de leur donner les instruments pour s'insérer consciemment dans le contexte historique et juridique dans lequel ils vivent : aujourd'hui pour travailler à l'école, demain pour travailler dans la société.

L'analyse du Statut de l'Autonomie offre enfin la possibilité de comprendre l'origine de sa réalisation : on cherche, donc, à approfondir quelques aspects du combat contre le fascisme mené en Vallée d'Aoste par les maquisards, parmi lesquels on met en évidence ceux qui se sont le plus distingués dans la lutte pour établir la démocratie.

Et encore - Après avoir étudié les organes institutionnels valdôtains, nous profitons aussi de l'initiative *Portes ouvertes* qui nous permet de vivre la simulation d'une séance du Conseil Régional et d'une votation sur une proposition de loi. Ainsi, les élèves comprennent comment nos représentants politiques locaux prennent les décisions qui intéressent notre communauté et peuvent également se rendre compte de l'actualité des sujets qu'ils étudient.

Évidemment, toutes les activités qu'on met en œuvre sont facilitées par le fait que nous vivons dans un contexte favorable car nous avons un bon soutien de la part de nos écoles, des institutions et d'autres partenaires (associations, personnes en dehors de l'école).

L'essentiel est de parvenir à profiter des nombreuses opportunités qui nous sont offertes pour enrichir la palette des initiatives susceptibles de rendre plus intéressant le processus d'apprentissage et d'éveiller la curiosité et l'intérêt de nos élèves pour la découverte et la valorisation de leur territoire et de leurs racines. D'ailleurs, j'en suis convaincue, pour bâtir l'avenir il faut avoir conscience de son passé.